

quelques marchandises dont les droits qu'on en retire sont loin de couvrir les dépenses.

L'exemple d'un peuple actif, voisin et ami ne sera pas perdu pour l'Espagnol : Les rapports de commerce et les liaisons d'amitié qui s'établiront entre eux donneront une nouvelle existence aux Manilles, feront sortir ses colons de cette indolence assés naturelle à leur caractère, et qui est encore augmentée par la chaleur du climat, et exciteront chez les habitants qui lui sont soumis toute l'industrie dont ils sont susceptibles : l'intérêt est un trop puissant mobile pour pouvoir en douter.

Mais la République française ne se bornera pas au seul établissement des Philippines : il en est un autre dont sa population et ses principes lui permettent de tirer un parti utile et avantageux sous bien des rapports ; c'est celui à former au royaume de la Cochinchine, voisin des Philippines, où les Français ont été appelés il y a dix ans.

En 1786 l'évêque d'Adran, né français, instituteur du jeune roi, expulsé de ses Etats par un usurpateur, sollicita du gouvernement de Pondichéry, au nom de ce prince, un léger secours en hommes ou deux corvettes pour l'aider à y rentrer. Il offrait en même tems un établissement au port St. Jacques, et le commerce exclusif pour la nation française dans toute l'étendue de ses domaines. Le Gouvernement de Pondichéry n'osa pas prendre sur lui d'accéder à cette demande, et le ministre de la marine d'alors à qui la proposition fut faite par le même évêque d'Adran, venu exprès en France pour solliciter ce secours, dédaignant de calculer les grands avantages qui devaient en résulter pour le commerce français, ou craignant d'indisposer les Anglais, et d'éveiller leur jalousie refusa net. Sous l'ancien régime, l'Angleterre s'était accoutumée à nous faire la loi ; j'ose croire que sous celui-ci nous prendrons notre revanche.

Le jeune roi, sans aucun secours étranger, est parvenu à soumettre plusieurs de ses provinces. L'Évêque d'Adran, homme recommandable par ses lumières, ses vertus et son attachement à la patrie qui l'a vu naître, est toujours auprès de lui.

Cette disposition du prince Cochinchinois, prouve au moins son inclination pour la nation française, et il est permis de croire qu'il verrait avec plaisir, même avec intérêt, les Fran-